



Cofinancé par  
l'Union européenne

## GAL du Pays de La Châtre en Berry

### Compte rendu du Comité de Programmation LEADER

Mercredi 03 septembre 2025 - Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Etaient présents : 19 membres

Collège public

Membres titulaires : 7 membres

**François DAUGERON** – *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Vice-Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ; Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre* ;

**Guy GAUTRON** – *Maire de Neuvy-Saint- Sépulchre, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry* ;

**Michèle SELLERON** – *Conseillère Départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry* ;

**Philippe PELLETIER** – *Adjoint au maire d'Urciers, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry* ;

**Jean-Michel DEGAY** – *Conseiller municipal d'Aigurande, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ; Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry* ;

**Daniel CALAME** – *Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry* ;

**Patrick CHARASSON** – *Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du bureau du Pays de La Châtre en Berry*.

Membre suppléant : 0 membre

Soit 7 membres autorisés à voter.

Membres suppléants présents non votants : 2 membres

**Patrick JUDALET** – *2<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de La Châtre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère* ;

**Patrice DOUET** – *Adjoint à la mairie de Verneuil-sur-Igneraie, Délégué du Pays de La Châtre en Berry* ;

Etaient excusés ou absents : 5 membres

**Pascal COUTURIER** – *Maire de Vicq-Exemplet, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Délégué du Pays de La Châtre en Berry*

**Luc HURBAIN** – Adjoint au Maire de La Châtre, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère

**Pascal COURTAUD** – 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Président de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ;

**Didier GUÉNIN** – Maire de Buxières d'Aillac, Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;

**Jean-Pierre NICOLET** – Maire de Saint-Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry.

#### Collège privé

#### Membres titulaires : 6 membres

**Jean-Claude MOREAU** – Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;

**Delphine GABILLAT** – Directrice de l'association du Théâtre Maurice Sand, Trésorière de l'association Convergences ;

**Christian NIEL** – Membre du Conseil de Développement, Président de l'association du Parc des Parelles ;

**Pascal DUCROT** – Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre ;

**Jacques LUCBERT** – Président de l'Association Indre Nature

**Maxime PION** – Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture

#### Membres suppléants : 2 membres

**Arnaud LABESSE** – Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;

**Marc TOUCHET** – Vice-Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre

Soit 8 membres autorisés à voter.

#### Membres suppléants présents non votants : 2 membres

**Carole FOUCAULT** – Responsable de la Maison des Traditions ;

**Maxime GARNIER** – Membre du Conseil d'administration des Jeunes Agriculteurs de l'Indre ;

#### Etaient excusés ou absents : 5 membres

**Stéphane BAUCHÉ** – Membre du Conseil de Développement, Directeur de la résidence Pasteur de La Châtre

**Gérard GUILLAUME** – Président de l'association Convergences ;

**Jacky NAUDET** – Membre de l'Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.) ;

**Claude GEBUSSON** – Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre ;

**René MARANDON** – Président de la Société Pomologique du Berry ;

#### Etaient également excusés :

**Messieurs COMPAIN Aymeric et ROULLET Dominique** – Conseillers Régionaux de la Région Centre-Val de Loire

## **Autres participants :**

**Yann LE ROUX – Directeur du Pays de La Châtre en Berry,**

**Isabelle Yvernault – Animatrice - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry.**

---

Monsieur DAUGERON remercie M. Moreau, Co-président du GAL, les membres du collège public et les membres du collège privé pour leur participation. Monsieur DAUGERON fait part des personnes excusées à cette réunion.

Le Président procède à la vérification du simple quorum : 15 votants sur 17 membres ayant voix délibérative, dont 7 votants du collège public sur 8 membres ayant voix délibérative et 8 votants du collège privé sur 9 membres ayant voix délibérative. Monsieur François DAUGERON constate que la règle du simple quorum est respectée soit plus de 50% des membres du collège privé du comité de programmation ayant voie délibérante (5 votants minimum) doivent être présents au moment de la séance.

Monsieur DAUGERON passe ensuite à l'ordre du Jour.

- Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 21 octobre 2024
- Adoption de la nouvelle composition du Comité de Programmation
- Adoption de l'avenant n° 1 à la convention GAL/Autorité de gestion signée le 14 décembre 2023
- Présentation du dossier par le porteur de projet :

18 h 30	<b>Mairie de Pouligny-Notre-Dame</b> Equipements pour la base de loisirs de Ligny
---------	--

- Décisions du Comité de programmation sur le dossier présenté et sur les dossiers d'animation-gestion 2023-2024 et 2025
- Questions diverses.

### **1. Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 21 octobre 2024**

Le Président rappelle l'ordre du jour du compte rendu du Comité de Programmation du 21 octobre 2024 :

- Désignation du Président du Comité de Programmation (issu du collège public)
- Désignation du Co-Président du Comité de Programmation (issu du collège privé)
- Présentation et adoption du Règlement Intérieur du Comité de Programmation
- Présentation des fiches-actions de la stratégie locale de développement « Tendre vers une nouvelle attractivité fondée sur une transition sociale, économique et écologique »
- Présentation et validation de la grille de sélection des projets
- Questions diverses

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est validé à l'unanimité.

## 2. Adoption de la nouvelle composition du Comité de Programmation

Monsieur François DAUGERON présente aux membres présents l'avenant n°1 – annexe 3 à la convention LEADER 2023-2027 concernant la nouvelle composition du Comité Programmation.

Pour le collège public, Monsieur Laurent BRE a été désigné par le conseil départemental de l'Indre pour remplacer M. Christian ROBERT.

Pour le collège privé :

- M. Philippe VAN DEN BROECK a été désigné par les membres de la Chambre d'Agriculture pour remplacer M. Arnaud LAMY,

- L'office de tourisme ayant été dissout, le Président propose comme titulaire Mme Jacqueline MAJOREL, membre de l'association « Musique au Pays de George Sand » et comme suppléant M. Nicolas BIDEAUX, Président de l'Amicale des Mécaniques d'Antan de Crozon et membre de l'association « A la Bonne Vauvre ».

Il sera également modifié sur cette annexe 3 la fonction de M. GAUTRON qui a été élu Premier Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry.

**Monsieur le Président soumet au vote la nouvelle composition du Comité de Programmation qui est adoptée à l'unanimité.**

Les nouveaux membres ainsi désignés sont invités à siéger et peuvent ainsi prendre part au débat.

M. Daugeron est heureux d'accueillir M. Bré, Conseiller départemental, Mme Majorel et M. Bideaux et leur souhaite la bienvenue.

**La nouvelle composition du comité de programmation est la suivante :**

**Collège public**

**Membres titulaires : 8 membres**

**François DAUGERON** - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Vice-Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ; Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre ;*

**Laurent BRÉ** – *Maire d'Orsennes, Conseiller départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Guy GAUTRON** - *Maire de Neuvy-Saint- Sépulchre, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Michèle SELLERON** – *Conseillère Départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Philippe PELLETIER** – *Adjoint au maire d'Urciers, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Jean-Michel DEGAY** - *Conseiller municipal d'Aigurande, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ; Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Daniel CALAME** - *Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*  
**Patrick CHARASSON** - *Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

**Membre suppléant : 0 membre**

Soit 8 membres autorisés à voter.

**Membres suppléants présents non votants : 3 membres**

**Patrick JUDALET** - *2<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de La Châtre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Patrice DOUET** - *Adjoint à la mairie de Verneuil-sur-Igneraie, Délégué du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Virginie ELION** - *Maire d'Aigurande, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ; Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Etaient excusés ou absents : 5 membres**

**Pascal COUTURIER** - *Maire de Vicq-Exemplet, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Délégué du Pays de La Châtre en Berry*

**Luc HURBAIN** : *Adjoint au Maire de La Châtre, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère*

**Pascal COURTAUD** - *3<sup>ème</sup> Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Président de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ;*

**Didier GUÉNIN** - *Maire de Buxières d'Aillac, Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Jean-Pierre NICOLET** - *Maire de Saint-Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

**Collège privé**

**Membres titulaires : 7 membres**

**Jean-Claude MOREAU** - *Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;*

**Jacqueline MAJOREL** - *Membre de l'association « Musique au Pays de George Sand »*

**Delphine GABILLAT** - *Directrice de l'association du Théâtre Maurice Sand, Trésorière de l'association Convergences ;*

**Christian NIEL** - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'association du Parc des Parelles ;*

**Pascal DUCROT** - *Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre ;*

**Jacques LUCBERT** - *Président de l'Association Indre Nature*

**Maxime PION** - *Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture*

**Membres suppléants : 2 membres**

**Arnaud LABESSE** – Membre du bureau de la Chambre d’Agriculture de l’Indre ;

**Marc TOUCHET** – Vice-Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l’Indre

Soit 9 membres autorisés à voter.

**Membres suppléants présents non votants : 3 membres**

**Nicolas BIDEAUX** – Président de « l’Amicale des Mécaniques d’Antan de Crozon » et Membre de l’association "A la Bonne Vauvre"

**Carole FOUCAULT** – Responsable de la Maison des Traditions ;

**Maxime GARNIER** – Membre du Conseil d’administration des Jeunes Agriculteurs de l’Indre ;

**Etaient excusés ou absents : 6 membres**

**Stéphane BAUCHÉ** – Membre du Conseil de Développement, Directeur de la résidence Pasteur de La Châtre

**Gérard GUILLAUME** – Président de l’association Convergences ;

**Philippe VAN DEN BROECK** - Représentant de l’Agriculture, Membre de la Chambre d’Agriculture de l’Indre

**Jacky NAUDET** – Membre de l’Union des Entreprises de l’Indre (U.D.E.I.) ;

**Claude GEBUSSON** – Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l’Indre ;

**René MARANDON** – Président de la Société Pomologique du Berry ;

**Etaient présents : 23 membres**

M. Daugeron invite les membres du Comité de programmation à se présenter et à préciser la fonction occupée au sein de chaque organisme.

M. Moreau, Président du Conseil de Développement et Co-président du GAL du Pays de La Châtre en Berry tient à souligner que la société civile est bien représentée au sein du GAL et qu'il n'existe pas d'autre structure identique.

**3. Adoption de l’avenant n° 1 à la convention GAL/Autorité de gestion signée le 14 décembre 2023**

Le montant de l’enveloppe de FEADER allouée au GAL pour la période de programmation débutant en 2023 s’élève à 546 000€ hors animation-gestion. Sur l’ancien programme LEADER 2014-2020, l’aide moyenne LEADER apportée par dossier était de 22 000€.

M. Daugeron propose de définir des critères applicables à tous les dossiers afin de soutenir plus de projets. Il soumet aux membres présents l’avenant n°1 – annexe 3 à la convention LEADER 2023-2027 concernant les fiches actions 1 à 7 du « Plan d’action » à compter du 03/09/2025 en ajoutant pour les montants et les taux d’aide applicables les critères suivants :

- Le premier critère est de fixer un plafond de l’aide FEADER à 30 000€ par projet de façon à avoir une forme d’équité.

- Le second est un taux d’autofinancement minimum de 20% du montant total éligible retenu.

Ces règles sont déjà pratiquées par plusieurs GAL.

M. Daugeron précise que la rédaction de cet avenant a été transmis à la Région. De plus, le Comité de programmation est souverain pour valider ou non cet avenant.

M. Moreau : « L'enveloppe est relativement restreinte, il faut un guide et revoir à mi-parcours en faisant une évaluation. Elle permet d'évaluer la pertinence de ces nouveaux critères. C'est plutôt du pragmatisme plutôt qu'un aspect théorique. »

Mme Gabillat : « Peut-on préciser financements privés car pour une association il n'y a pas de financements privés ? »

M. Daugeron souligne la pertinence de la question.

M. Moreau : « Les financements privés sont des fonds autres. »

L'autofinancement comprend donc les fonds propres et les financements privés.

**Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces deux premiers critères et valide l'avenant n°1 annexe 3 à la convention GAL/Autorité de gestion.**

Le Président soumet au comité de programmation le troisième critère suivant :

- **Subvention FEADER attribuée dans la limite d'un seul dossier par maître d'ouvrage**

Le Président juge trop rigide ce dernier critère visant à limiter le nombre de dossiers par maître d'ouvrage et propose qu'il ne figure pas dans l'avenant n°1, mais qu'il soit plutôt considéré « comme un objectif qui sera pris en compte à chaque Comité de programmation » de façon à optimiser la consommation de l'enveloppe FEADER de 546 000 €. Cela permettra ainsi au plus grand nombre de porteurs de projets de bénéficier d'une subvention européenne.

Après débat sur la pertinence de chaque dossier, ce sont bien les membres du comité de programmation qui jugeront in fine s'il convient, ou non, de limiter le nombre de dossiers pour un même maître d'ouvrage.

Cela laissera plus de liberté au Comité de programmation, mais également plus de responsabilité.

Le Président propose les éléments d'appréciation des projets, qui seront discutés à chaque Comité de programmation :

- ❖ Crédits FEADER disponibles sur la fiche action concernée par le projet
- ❖ Evaluation de la pertinence du projet avec la grille de sélection
- ❖ Diversité des partenariats publics et/ou privés liés au projet

M. Douet : « Et si à la fin du programme, l'enveloppe n'a pas été entièrement dépensée ? »

M. Moreau : « L'expérience montre que nous arrivons à dépenser l'enveloppe, c'est au niveau de la coopération nationale voire internationale que c'est plus compliqué. Il y a eu parfois des pistes, mais on n'est jamais arrivé à déposer un dossier de coopération. »

M. Douet : « Est-ce qu'une même entité a fait plusieurs demandes de subventions ? »

M. Daugeron : « Oui des collectivités, des associations »

M. Moreau : « Un autre élément important à considérer est la question des partenariats. En effet, les projets portés par plusieurs partenaires sont particulièrement intéressants, tant pour la dynamique d'un pays que pour celle de la collaboration et de l'échange entre acteurs. Dans un contexte où les crédits peuvent être limités, le recours aux partenariats devient d'autant plus pertinent. Cela permet de légitimer la présence de plusieurs dossiers, notamment lorsque certains porteurs de projets, bien que peu expérimentés pour monter un dossier seul, peuvent

s'avérer très bénéfiques dans un cadre collaboratif. Ce type de coopération peut ainsi renforcer la qualité et l'impact du projet dans son ensemble. On peut donc imaginer que la dimension partenariale pourrait être intégrée à notre évaluation de mi-parcours. Ce serait un critère qui renforcerait la pertinence de soutenir plusieurs initiatives, en donnant une chance à des porteurs complémentaires de travailler ensemble de manière structurée et efficace. »

Le Président soumet au vote du Comité de programmation ce troisième critère.

**Le Comité de programmation après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la suppression de ce dernier critère dans l'avenant n°1 - annexe 3 à la convention GAL/Autorité de gestion.**

M. Lucbert demande confirmation donc on ne limitera pas le nombre de dossiers ?

M. Daugeron : « C'est exact »

Mme Selleron : « Il faut marquer différemment ce troisième critère. »

M. Daugeron : « Ce critère ne sera pas inscrit puisque le Comité de programmation vient de le voter. Il ajoute que ces discussions permettent de poser les fondations du fonctionnement de ce Comité de programmation. »

### **Présentation de la grille de sélection des projets**

Le Comité de programmation s'appuie sur une grille de sélection des projets qui permet de sélectionner les projets, d'une part sur des critères communs, et d'autre part sur les effets attendus de la fiche action concernée.

Sur ces critères communs, le dossier sera soit sélectionné, soit il ne le sera pas et dans ce cas le Président devra donner au porteur de projet les raisons pour lesquelles le dossier n'a pas été retenu en Comité de programmation.

Ensuite, le dossier est évalué en fonction des effets attendus (note obtenue sur 6) selon la fiche action concernée.

Le Comité de programmation travaillera collectivement sur chaque point de la grille de sélection et donnera un commentaire global sur le projet.

Pour sélectionner le projet, il faut s'appuyer sur des éléments factuels et notamment s'il y a plusieurs dossiers en se basant sur les règles de sélection précédemment évoquées.

### **La maquette financière**

Afin d'optimiser l'enveloppe LEADER arrêtée à la somme de 728 000 €, une maquette financière a été établie répartissant par action les crédits prévus pour la réalisation des objectifs, à savoir :

*Axe 1 - Services : 85000 € (fiche n°3),*

*Axe 2- Economie : 182 000€ (fiche n°2 : 61 000€, fiche n°4 : 121 000€)*

*Axe 3 – Changement climatique : 97 000€ (fiche n°1)*

*Axe transversal : 364 000 € (fiche n°5 : 121 000€, fiche n°6 : 61 000€, fiche n°8 : 182 000€),*

*Sur la fiche action n°7 : aucun montant n'est porté puisqu'il s'agit des crédits qui sont à la Région pour 500 000€ et qui concernent le développement des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne.*

## Maquette financière

AXES	FICHES ACTIONS	Dépenses éligibles (d)	FEADER (dx80%)	Contreparties Publiques Nationales (Etat, Région, Département, Collectivités, ...) (dx20%)
Axe 1 : Services	N°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	106 250 €	85 000 €	21 250 €
Axe 2 : Economie	N°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	76 250 €	61 000 €	15 250 €
	N°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	151 250 €	121 000 €	30 250 €
Axe 3 : Changement climatique	N°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	121 250 €	97 000 €	24 250 €
Axe transversal	N°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	151 250 €	121 000 €	30 250 €
	N°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale	76 250 €	61 000 €	15 250 €
	N°7 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne	—	—	—
	N°8 : Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation-gestion)	227 500 €	182 000 €	45 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>910 000 €</b>	<b>728 000 €</b>	<b>182 000 €</b>

### ➤ 4. Présentation du dossier par le porteur la mairie de Pouligny-Notre-Dame

M. DEVAUX, est invité à entrer dans la salle pour présenter son projet. Le projet concerne l'acquisition de modules, de tremplins pour la base de loisirs de Ligny dont l'objectif est de renforcer l'attractivité de la pratique du téléski nautique par câble. C'est un projet qui permet de faire évoluer la base de loisirs et d'attirer le public surtout un public sportif.

La base de loisirs a été créée en 2016 et il est nécessaire de conforter son équipement pour attirer les jeunes.

Le montant de l'investissement s'élève à 21 040€ et l'aide LEADER sollicitée est de 80% du projet soit 16 832€ avec un autofinancement de 4 208€ pour la commune de Pouligny-Notre-Dame.

M. Daugeron : « Depuis 10 ans, la base de loisirs de Ligny n'a cessé d'évoluer à travers les jeux, le camping et d'autres projets en cours et connaît une forte attractivité. C'est l'association Sensas Parc'36 qui organise les compétitions. C'est un lieu très agréable où l'on peut se retrouver, faire de la marche. C'est un bel endroit, notamment pour la jeunesse, qui permet vraiment de se distinguer et qui va bien au-delà aussi de nos frontières départementales. Cette structure est portée par la collectivité et est importante pour l'économie locale (source d'emplois) mais qui a des exigences en matière de maintenance. »

M. Daugeron remercie M. Devaux et la municipalité pour le travail mené sur le site.

M. Douet : « Il s'agit de ski nautique par câble ? »

M. Daugeron : « Effectivement, c'est un système par câble avec 5 pylônes et qui pollue moins que le hors-bord. C'est un lieu de compétition validé par la Fédération Française de Ski Nautique et accompagné par Patrice Martin, treize fois champion du monde, qui était aussi très intéressé au dossier. On peut souligner l'existence d'une section wake au collège de Sainte-Sévère. »

Mme Majorel : « Il faut préciser que l'activité est accessible aux personnes à mobilité réduite en particulier les jeunes adultes handicapés. »

M. Daugeron : « La base est équipée d'un siège spécial pour les adultes handicapés et j'ajoute que l'on peut faire du baby-ski »

M. Ducrot : « C'est un équipement supplémentaire ou en remplacement ? »

M. Devaux : « C'est en complément car les jeunes veulent du changement. »

Mme Selleron : « Est-ce que cela vient en complément de Sensas Park ? »

M. Daugeron : « Bien-sûr »

M. Bré : « Quelle est la superficie de la base de loisirs ? »

M. Devaux : « Elle est de 3 hectares »

M. Moreau : « La compétence développée ici est la pratique du wakeboard, avec des modules plus spécialisés et plus techniques. Ils permettent à chacun de progresser notamment en vue de potentielles compétitions. »

M. Degay fait remarquer que le personnel y est très chaleureux et accueillant.

M. Moreau ajoute qu'il n'y aucune nuisance sonore.

M. Daugeron conclut que la base va bientôt fêter ses 10 ans de fonctionnement et qu'elle représente une force pour le tourisme.

M. Daugeron passe la parole à M. Moreau.

M. Moreau rappelle la fiche action n°5 de la convention LEADER et évoque la rencontre « Fabrique territoriale pour la jeunesse » du 23 juin 2025 dont le but est d'informer de l'aide aux projets concernant la jeunesse, de renforcer les initiatives y compris en constructions collectives et d'échanger pour provoquer des idées afin de faire émerger des coopérations nouvelles.

Durant cette rencontre, quatre ateliers thématiques ont été créés.

L'accueil des jeunes et leur maintien sur le territoire est un sujet crucial. L'idée est que, pour qu'un jeune se sente bien et envisage un avenir dans un endroit donné, il faut lui offrir un environnement attractif et porteur de projets. S'ils voient des opportunités pour évoluer, il y a plus de chances qu'ils y restent ou qu'ils y reviennent après des études ou des expériences ailleurs. Les ateliers sont des moments pour se rassembler, discuter, et mettre en place des initiatives concrètes qui répondent aux besoins des jeunes. Cette approche permettrait d'associer les jeunes à l'élaboration des projets, en leur donnant une place dans leur avenir.

M. Daugeron clôture le sujet en évoquant l'importance de savoir écouter les jeunes, les entendre et leur faire confiance, soutenir les initiatives portées par et pour les jeunes. C'est l'avenir de demain et cela permettra de donner une image positive du territoire.

#### ➤ 5. Décision du Comité de programmation sur le dossier présenté

Selon les informations données auparavant, la grille de sélection est complétée collectivement par les membres du Comité de Programmation.

**GAL du Pays de La Châtre en Berry**  
 Programme LEADER 2023-2027

**Grille de sélection des projets**

Comité de programmation du : 03 septembre 2025

Intitulé du projet : Equipements de la base de loisirs de Ligny

Porteur de projet : Commune de Pouiligny-Notre-Dame

Fiche action n°3

Critères communs : répond à la stratégie LEADER	-	Neutre	+
Le projet améliore l'attractivité du territoire			+
Le projet est nouveau, pilote ou expérimental		0	
Le projet favorise la coopération entre les territoires et les partenariats publics/privés			+
Le projet a un impact sur l'ensemble du territoire, voire à une échelle plus large (Département, Région, national)			+
Le projet crée des conditions favorables à l'emploi (conforté ou créé)			+
Le projet a des retombées économiques sur le territoire			+
Le projet s'inscrit dans la transition, écologique, énergétique ou économique du territoire		0	

**Le projet peut-il atteindre les effets attendus prédéfinis dans les fiches actions :**

Fiche action 3 : « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) »	
Les familles bénéficient d'une offre de services jugés suffisante	<input checked="" type="checkbox"/>
L'offre de santé se maintient et se densifie	<input type="checkbox"/>
L'offre en logement se diversifie	<input type="checkbox"/>
Des tiers lieux ouvrent et accueillent de nouveaux usagers	<input type="checkbox"/>
Des locaux de centre-bourg / centre-ville sont réaménagés	<input type="checkbox"/>
La prise en compte des enjeux du développement durable dans les projets se généralisent	<input checked="" type="checkbox"/>

**Critères communs :**

Nbre de -      Nbre de Neutre : 2      Nbre de + : 5

**Effets attendus :**

Note obtenue sur 6 : 2/6

 Commentaires : C'est un projet cohérent par rapport au développement du site.  
 Cela contribue :

- au développement territorial
- à l'évolution de l'attractivité du territoire
- à l'accueil des personnes à mobilité réduite et des jeunes adultes en situation de handicap

Ensuite, M. Daugeron soumet au vote ce dossier.

Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la grille de sélection complétée et valide la demande de subvention présentée par la commune de Pouligny-Notre-Dame.

#### ***Dossiers d'animation-gestion du GAL du Pays de La Châtre : présentation et décisions***

Le Président rappelle qu'au titre du programme européen LEADER, le financement des frais d'animation et de fonctionnement liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement est plafonné à 25% du montant total de la contribution publique du GAL.

Conformément aux dispositions de la fiche action n°8 « Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation-gestion) », une demande d'aide a été sollicitée pour l'année 2023-2024 et une autre au titre de l'année 2025 suivant les plans de financement ci-après :

❖ Année 2023-2024 :

Dépenses		Recettes	
<u>Dépenses sur factures</u>	0 €	LEADER	38 431,86 €
<u>Salaires et charges</u>	41 773,76 €	Pays	9 607,97 €
Coûts indirects 15 % des salaires chargés	6 266,07 €		
<b>Total</b>	<b>48 039,83 €</b>	<b>Total</b>	<b>48 039,83 €</b>

❖ Année 2025 :

Dépenses		Recettes	
<u>Dépenses sur factures</u>	0 €	LEADER	34 642,80 €
<u>Salaires et charges</u>	37 655,22 €	Pays	8 660,70 €
Coûts indirects 15 % des salaires chargés	5 648,28 €		
<b>Total</b>	<b>43 303,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>43 303,50 €</b>

Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande de subvention présentée par le GAL du Pays de La Châtre en Berry au titre de l'année 2023-2024 ainsi que celle présentée au titre de l'année 2025.

#### ***7. Questions diverses.***

M. Lucbert : « Sur le programme précédent, chaque membre remplissait une grille de sélection individuellement et là, c'est une décision par consensus global ce qui est un peu abrupt. »

Monsieur le directeur explique que c'était compliqué pour avoir tous les éléments car la fiche n'était pas complétée par tous.

M. Moreau : « On a le droit d'avoir des avis différents. »

M. Douet : « On complète d'après le projet présenté. »

M. Daugeron prend en compte cette remarque.

M. Daugeron présente la plaquette d'information sur le programme européen LEADER et propose de l'adresser à chacun des membres du Comité de programmation.



M. Daugeron ajoute que l'on sera amené à se revoir prochainement pour statuer sur les prochains projets instruits par la Région Centre-Val de Loire. L'horaire de 18h convenant à tous, il sera maintenu sachant qu'il faudra prévoir un peu plus de temps pour examiner chaque dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du collège privé et du collège public pour leur participation et leur implication et espère une présence assidue de tous.  
Le Président clôture la séance à 19 heures 15.

Le Président,  
François DAUGERON

M. Moreau,

